

Revue Étiquette & Claims avant impression

Produit	Sérum Éclat Niacinamide 10 % · 30 ml
Marque	Atelier Nuée
Marché visé	France, puis Belgique et Allemagne
Documents reçus	Artwork étui + flacon v3 (PDF), liste INCI, déclaration allergènes du parfumeur, certificat IFRA, liste des allégations prévues
Référence	BF-REV-ETQ-0412
Revue réalisée par	Justine Teruel, formulatrice et consultante réglementaire

Conclusion : Ne pas imprimer en l'état. L'étiquette est imprimable après correction des 3 points bloquants ci-dessous. Les 4 points « à corriger » doivent être traités avant la mise en vente.

3

bloquants

4

à corriger

2

à surveiller

11

points conformes

Bloquant : empêche la mise sur le marché ou expose à un retrait. À corriger : non-conformité à régler avant la vente. À surveiller : risque faible ou à documenter.

1. Constats et corrections

#	Élément	Constat	Référence	Priorité	Correction proposée
1	Allégation étui	« Hypoallergénique » alors que la formule contient un parfum avec Linalool et Limonene déclarables.	Règl. 655/2013 ; document technique de la Commission sur les allégations (annexe III)	Bloquant	Supprimer l'allégation. Alternative possible si un test de tolérance existe : « Testé sous contrôle dermatologique ».
2	Personne responsable	Seule l'adresse email figure au dos de l'étui. Aucune adresse postale.	Règl. 1223/2009, art. 19 §1 a)	Bloquant	Ajouter nom et adresse postale complète de la personne responsable (étui et flacon).
3	Allergènes du parfum	Linalool (0,0021 % dans le produit fini selon la déclaration du parfumeur) absent de la liste INCI.	Règl. 1223/2009, annexe III ; seuil 0,001 % pour un produit sans rinçage	Bloquant	Ajouter « Linalool » en fin de liste INCI, après « Parfum ».
4	Allégation d'efficacité	« Efface les taches en 7 jours » : pas d'étude fournie, et « efface » promet un résultat total.	Règl. 655/2013, critères de preuve et de sincérité	À corriger	« Aide à atténuer l'apparence des taches » ; garder « en 7 jours » seulement si une étude le démontre.
5	Allégation « sans »	« Sans perturbateurs endocriniens » : allégation dénigrante, non acceptée.	Document technique de la Commission, critère d'équité	À corriger	Supprimer. Mettre en avant ce que contient le produit plutôt que ce qu'il ne contient pas.
6	PAO	Symbole du pot ouvert absent de l'étui ; durée de conservation supérieure à 30 mois.	Règl. 1223/2009, art. 19 §1 c)	À corriger	Ajouter le symbole PAO « 6M » (durée à confirmer par le test en cours d'utilisation).
7	Numéro de lot	Aucune zone prévue pour le numéro de lot sur le flacon.	Règl. 1223/2009, art. 19 §1 e)	À corriger	Réserver une zone vierge de 25 × 8 mm sous le code-barres pour le marquage du lot.
8	Langues	Étiquette en français uniquement ; vente prévue en Belgique et en Allemagne.	Règl. 1223/2009, art. 19 §5 (langue fixée par chaque État)	À surveiller	Prévoir FR / NL / DE pour les mentions obligatoires, ou un étui par pays.
9	« Vegan »	Allégation acceptable, mais aucun document de preuve reçu.	Règl. 655/2013, critère de preuve	À surveiller	Conserver dans le DIP les attestations fournisseurs (absence d'ingrédient d'origine animale).

2. Allégations : avant / proposé

Avant	Proposé	Pourquoi
Hypoallergénique	Testé sous contrôle dermatologique	Le parfum contient des allergènes déclarables : « hypoallergénique » n'est pas justifiable.
Efface les taches en 7 jours	Aide à atténuer l'apparence des taches	Résultat total non démontré ; l'efficacité doit être prouvée par une étude adaptée.
Sans perturbateurs endocriniens	(supprimée)	Allégation dénigrante envers les autres produits, non acceptée.

3. Mentions obligatoires, face par face

Mention (art. 19)	Étui	Flacon
Nom et fonction du produit	Conforme	Conforme
Personne responsable (nom + adresse)	Bloquant	Bloquant
Contenance nominale (30 ml, symbole e)	Conforme	Conforme
PAO ou date de durabilité minimale	À corriger	Conforme
Précautions d'emploi	Conforme	—
Numéro de lot	—	À corriger
Liste des ingrédients (INCI)	Bloquant	—

« — » : mention non requise sur cette face ou reportée sur l'étui, comme le permet l'art. 19 lorsque le flacon est trop petit.

4. Liste INCI vérifiée

Aqua, Niacinamide, Glycerin, Propanediol, Pentylene Glycol, Sodium Hyaluronate, Panthenol, Xanthan Gum, Phenoxyethanol, Ethylhexylglycerin, Parfum, Limonene, **Linalool (à ajouter)**

- Ordre décroissant respecté au-dessus de 1 %.
- Noms INCI conformes au glossaire commun.
- Phenoxyethanol 0,9 % : conforme (annexe V, limite 1 %).
- Niacinamide 10 % : aucune restriction ; une précaution « peut provoquer des picotements » est conseillée mais non obligatoire.

5. Plan d'action

1. Avant impression : corriger les points 1, 2 et 3 (allégation, adresse, Linalool).
2. Avant la mise en vente : points 4 à 7, puis envoyer l'artwork final à l'évaluateur de la sécurité pour le CPSR.
3. Avant la Belgique et l'Allemagne : traduction des mentions obligatoires (point 8).
4. Dans le DIP : preuves de l'allégation « vegan » et du test de tolérance.

Ce qui est déjà conforme

Contenance et symbole e, nom du produit, fonction, précautions d'emploi, ordre et noms INCI, concentration du conservateur, cohérence entre l'étui et le flacon, lisibilité des mentions, allégation « formule courte », absence d'allégation médicale, mention d'origine.

Limites de la revue

Cette revue porte sur l'étiquette et les allégations à partir des documents reçus. Elle ne remplace pas l'évaluation de la sécurité (CPSR), réalisée et signée par un évaluateur qualifié, ni la notification CPNP. Une série de questions est incluse dans les 15 jours suivant la livraison.